

**Conseil d'Administration du  
26 mars 2019**

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	CAILLE Louis	X			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert		X		ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier			X	DYEN Michel	
	LEOUTRE Jean-Marc	X			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence			X	CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric			X	CARREL Henri	
	PILARD Etienne			X	DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric	X			CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick	X			TORNIER Xavier	
	GAUDIN François			X	ROTA Michel	
	GARZON Philippe		X		GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	X			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	ZUCCHERO pascal			X	MARTIN Jean-Pierre	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	X			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne	X			ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude			X	COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves		X		GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean	X			CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	X			BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			X	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges	X			SILVESTRE Maxime	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES		X		BLANC Henri	
	PENNA Jean-Luc	X			SACCHI CHRISTIAN	
REGION	BONNIVARD Emilie		X			
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle			X	MITHIEUX Lionel	

TOTAL 11 5 9

TOTAL VOTANTS

16

0

TOTAL VOIX

25

Assistaient également au conseil d'administration sans voix délibératives : DURIEUX Gérald (CMA), PELLET Luc (D.D.T).

Monsieur le Président accueille les membres du conseil d'administration et les remercie de leur collaboration.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

## 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le compte-rendu du conseil d'Administration du 5 février 2019 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

## 2 – DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS

### 2-1 : Acquisitions complémentaires :

*Dossier présenté par : Josette REMY*

**Opération 18-384 : Serrières-en-Chautagne - Camping "Le Clairét"**

**Demandeur : SERRIERES EN CHAUTAGNE**

**Portage en cours : 264 300 €**

**Axe : Développement touristique**

**Durée de portage demandée : 10 ans**

**Remboursement du capital stocké : Annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 1,5 %**

En complément des acquisitions en cours pour réorganiser l'accès au camping du Clairét, la commune de Serrières-en-Chautagne souhaite acquérir une bande de terrain d'une largeur de 15 m, à prendre sur une parcelle plantée en peupliers.

Cette acquisition permettrait de maintenir une zone entretenue le long du cheminement piéton reliant l'aire de stationnement des camping-cars au plan d'eau et, au-delà, d'aménager un accès aux parcelles communales situées sous la passerelle prolongeant ledit cheminement.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Serrières-en-Chautagne	E685p.	A la Grande Maison	1 800 m <sup>2</sup> environ	Taillis simples	N	6 à 7 €/m <sup>2</sup>
		<b>TOTAL</b>	1 800 m <sup>2</sup> environ			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier présenté par : Josette REMY*  
**Opération 16-295 : CHAMBERY - Avenue ALSACE LORRAINE**  
**Demandeur : CHAMBERY**  
**Portage en cours : 4 000 000 €**  
**Axe : Logement**  
**Fin de portage : 15/02/2027**

Cette demande s'inscrit dans le cadre du renouvellement urbain du secteur « centre nord » qui s'articule autour de l'avenue Alsace Lorraine jusqu'au pont des chèvres. La commune de CHAMBERY sollicite l'EPFL pour saisir les opportunités qui se présentent comme ce tènement. Au cas particulier, il s'agit d'un rez-de-chaussée à usage anciennement de cabinet vétérinaire avec 6 places de parking entouré de propriétés sous maîtrise publique dans la ZAC : l'EPFL est sollicité pour acquérir ce bien dans le prolongement des acquisitions réalisées.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Lots	Zonage	Prix
CHAMBERY	BZ 220	358 Avenue Alsace Lorraine	1 223 m <sup>2</sup>	128 ; 123 ; 124 ; 115 à 118	UAD	350 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 223 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE*  
**Opération 18 415 : Saint-Laurent-du-Pont - OAP Mollier Sabet**  
**Demandeur : SAINT LAURENT DU PONT**  
**Portage en cours : 25 000 €**  
**Axe : Logement**  
**Durée de portage demandée : 7 ans**  
**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**  
**Taux de portage annuel HT : 1 % les 4 1<sup>ères</sup> années – 1.5 % de la 5<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année**

Les négociations sont maintenant terminées. Un accord amiable a été trouvé avec les deux propriétaires privés restants de l'OAP.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Saint-Laurent-du-Pont	AL119 p	Petit Plan	1 263m <sup>2</sup> environ	Terrains d'agrément (Parc)	UB et AU	92 720€
Saint-Laurent-du-Pont	AL721	Petit Plan	1 177 m <sup>2</sup>	Prés	AU	
Saint-Laurent-du-Pont	AL565	Petit Plan	1 127 m <sup>2</sup>	Prés	UB et AU	43 000€
<b>TOTAL</b>			<b>3 567 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier présenté par : Josette REMY*

**Opération 17-337 : LA BATHIE - OAP de la Mairie**

**Demandeur : LA BATHIE**

**Portage en cours 182 000€**

**Axe : Logement**

**Date de fin de portage prévue : 29/08/2027**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 1 % les 4 1ères années – 1.5 % de la 5e à la 7e année**

La commune de La BATHIE a engagé la révision générale de son PLU dont la validation est prévue en été 2017. Plusieurs OAP sont envisagées dont celle dite de la « mairie » de petite superficie (3 700 m<sup>2</sup> pour 12 logements) ; l'EPFL a acquis par voie de préemption une maison à proximité et la commune sollicite l'établissement pour acquérir les terrains qui sont offerts à la vente.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
La Bathie	E1423	Sous Gubigny	990 m <sup>2</sup>	Vergers	UD	A déterminer
La Bathie	E2251	Sous Gubigny	955 m <sup>2</sup>	Terre	UD-UA	
La Bathie	E2252	Sous Gubigny	15 m <sup>2</sup>	Sols	UA	
<b>TOTAL</b>			<b>1 960 m<sup>2</sup></b>			

### 3 – TRAVAUX EN COURS

---

#### **Opération 16-271 : Barby-Centre Bourg**

Attribution du Marché de travaux de déconstruction à :

La société AD ARNAUD DEMOLITION pour le lot 1 « Désamiantage » pour un montant de 53 285,00 € HT

La société BAJAT DECONSTRUCTION pour le lot 2 « Démolition » pour un montant de 50 500,00 € HT

Démarrage effectif des travaux : Avril 2019

#### **Opération 16-297 : Bassens-Entrée de ville**

Attribution du Marché de travaux de démolition à la société ZACCARDI pour un montant de 22 917,00€ HT

Démarrage effectif des travaux : Juin 2019

#### **Opération 16-279 : Saint-Baldoph-Réhabilitation Le Nant**

Consultation en cours.

Travaux de déconstruction d'une ancienne bâtisse avec reconstitution du mitoyen.

Démarrage des travaux : mai 2019.

#### **Opération 18-394 : Saint-Laurent-Du-Pont-Le Cotterg**

Consultation en cours.

Travaux de déconstruction d'un atelier et d'une grange rue du Cotterg.

Co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune

Démarrage des travaux : juin 2019.

### 4 – NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGE

---

*Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE*

**Opération 19-430 : VAL CENIS -**

**Demandeur : VAL CENIS**

**Portage en cours : 0 €**

**Axe : Développement touristique**

**Durée de portage demandée : 6 ans**

**Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 1.5 %**

L'hôtel l'Outa, situé au pied des pistes du domaine skiable de Val Cenis, sur le secteur de Termignon, n'est plus exploité depuis 2 ans. Les propriétaires souhaitent vendre ce bien à un constructeur afin de créer des appartements en résidence secondaire.

La volonté de la commune est plutôt de conserver des lits chauds sur la station et d'étudier la possibilité de reprise de cet établissement d'une capacité de 54 lits par un professionnel de l'hôtellerie.

Suite à réception d'une DIA en mairie de Val Cenis en date du 28 février 2019, la commune demande à l'EPFL73 d'intervenir par voie de préemption pour l'acquisition de ce bâtiment.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Val-Cenis	F1431	2 Rue DE SAVOIE	637 m <sup>2</sup>	Sols	AUt	720 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>637 m<sup>2</sup></b>			

La CC Haute-Maurienne Vanoise a délibéré le 6/02/2019 sollicitant son adhésion à l'EPFL qui délibérera quant à lui sur cette demande le 14/05/2019. En cas d'adhésion définitive actée par le Préfet de Région, le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué par voie de préemption sous réserve que le délai de forclusion ne soit pas dépassé.

*Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE*

**Opération 19-431 : MOUTIERS – La poste**

**Demandeur : MOUTIERS**

**Portage en cours : 1 261 548 €**

**Axe : Logement**

**Durée de portage demandée : 7 ans**

**Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 1 % les 4 1<sup>ères</sup> années – 1.5 % de la 5<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année**

La commune de MOUTIERS a engagé une réflexion stratégique sur le renouvellement urbain du faubourg de la Madeleine. Ce périmètre doit permettre de recréer un îlot urbain cohérent en entrée du centre ancien en offrant de l'espace public, du logement adapté au besoin du territoire, de l'activité commerciale et du stationnement.

La maîtrise foncière du périmètre identifié est déjà bien avancée et engagée avec la SAS sur 3 parcelles. L'emprise la plus déterminante sur la faisabilité de l'opération reste le foncier de la Poste. L'acquisition de ce tènement ne doit pas pénaliser financièrement l'aménagement à venir de ce quartier. L'agence postale doit être réimplantée dans ce secteur, alors que le centre de tri sera relocalisé sur la zone d'activité des contaminés à SAINT MARCEL.

La commune de MOUTIERS demande l'expertise de l'EPFL73 pour assurer la négociation, l'acquisition et le portage du bâtiment postal.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Moutiers	A1023	89 Avenue DU HUIT MAI 1945	1 720 m <sup>2</sup>	Sols	UB	Avis France Domaine
<b>TOTAL</b>			<b>1 720 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier présenté par : Josette REMY*

**Opération 19-432 : AIX LES BAINS - Avenue de Saint-Simond**

**Demandeur : AIX LES BAINS**

**Portage en cours : 645 000 €**

**Axe : Equipements publics**

**Durée de portage demandée : 4 ans**

**Remboursement du capital stocké : Annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 2 %**

La commune d'Aix-les-Bains souhaite créer une liaison piétonne le long du Chemin de la Baye, entre la voie ferrée et l'Avenue de Saint-Simond, pour sécuriser le passage des habitants du secteur et notamment des enfants.

L'acquisition des parcelles permettrait à la commune, outre l'aménagement de la liaison piétonne, de se rendre propriétaire d'une réserve foncière dans un quartier en forte mutation, laquelle réserve pourrait faire l'objet d'une destination de type espaces verts ou stationnement.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Aix-les-Bains	AE53	164 Avenue DE ST SIMOND	1 185 m <sup>2</sup>	Jardins	UE	A déterminer
Aix-les-Bains	AE54	166 Avenue DE ST SIMOND	623 m <sup>2</sup>	Jardins	UE	
Aix-les-Bains	AE55	166 Avenue DE ST SIMOND	610 m <sup>2</sup>	Jardins	UE	
Aix-les-Bains	AE56	168 Avenue DE ST SIMOND	515 m <sup>2</sup>	Jardins	UE	
<b>TOTAL</b>			<b>2 933 m<sup>2</sup></b>			

*Dossier présenté par : Philippe POURCHET*

**Opération 19-434 : CHALLES LES EAUX - Rue REIGNIER**

**Demandeur : CHALLES LES EAUX**

**Portage en cours : 600 000 €**

**Axe : Logement**

**Durée de portage demandée : 4 ans**

**Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis solde**

**Taux de portage annuel HT : 1 %**

La commune de CHALLES les EAUX est en carence au titre de la loi SRU.

L'objet de la sollicitation de l'EPFL concerne une maison en centre-ville, actuellement propriété d'un promoteur qui souhaite la vendre : il n'a pu réaliser son projet de 6 logements. Le but est d'inclure cette maison au tènement voisin, objet d'un projet de 40 logements, et de permettre de construire plus de 35 % de locatifs sociaux.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Challes-les-Eaux	E65	MOLLARD	463 m <sup>2</sup>	Sols	UB	275 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>463 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE*

**Opération 19-435 : SAINT LAURENT DU PONT - OAP collège secteur nord**

**Demandeur : SAINT LAURENT DU PONT**

**Portage en cours : 170 000 €**

**Axe : Logement**

**Durée de portage demandée : 10 ans**

**Remboursement du capital stocké : Annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 1 % les 4 1<sup>ères</sup> années – 1.5 % de la 5<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année puis 2 %**

La commune de ST LAURENT DU PONT porte une réflexion sur la desserte et l'aménagement des parcelles proches du périmètre « collège – école de la plaine », à l'intérieur duquel elle s'est déjà portée acquéreur de foncier.

La commune demande à l'EPFL73 d'intervenir pour négocier et acheter un tènement, au sein même de ce périmètre ; récemment proposé à la vente, il est composé d'un hangar (atelier et magasin de vente agricole) et d'une maison d'habitation.

Cette propriété est stratégique, puisque cernée par des terrains communaux et ciblée par une OAP habitat et équipement, dans le PLUi en cours d'approbation, afin de densifier la zone en logements et d'équipements liés à cet aménagement.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
St-Laurent-du-Pont	AD7	LA GRANDE REY	1 072 m <sup>2</sup>	Sols	UB	Avis France Domaine
St-Laurent-du-Pont	AD8	LA GRANDE REY	1 043 m <sup>2</sup>	Terre	UB	
St-Laurent-du-Pont	AD201	LA GRANDE REY	120 m <sup>2</sup>	Sols	UB	
St-Laurent-du-Pont	AD202	5 Rue DU CDT L'HERMINIER	2 107 m <sup>2</sup>	Sols	UB	
St-Laurent-du-Pont	AD203	LA GRANDE REY	95 m <sup>2</sup>	Sols	UB	
St-Laurent-du-Pont	AD204	3 Rue DU CDT L'HERMINIER	1 141 m <sup>2</sup>	Sols	UB	
<b>TOTAL</b>			<b>5 578 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**



Dossier présenté par : *Josette REMY*

**Opération 19-433 : SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS - Chemin piétonnier RD 927**

**Demandeur : SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS**

**Axe : Equipements publics**

La commune de Saint COLOMBAN des VILLARDS sollicite l'aide de l'EPFL pour négocier une bande de 5 m aux abords de la route départementale 927 : une quinzaine de parcelles sont concernées. L'objectif communal est la sécurisation de la circulation piétonne entre deux hameaux.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
St-Colomban-des-Villards	D655	DESSUS LES APALUS	460 m <sup>2</sup>	Prés	A	1-2€/m <sup>2</sup> €
St-Colomban-des-Villards	D656	DESSUS LES APALUS	243 m <sup>2</sup>	Prés	A	
St-Colomban-des-Villards	D658	DESSUS LES APALUS	106 m <sup>2</sup>	Prés	A	
St-Colomban-des-Villards	D659	DESSUS LES APALUS	168 m <sup>2</sup>	Prés	A	
St-Colomban-des-Villards	D660	DESSUS LES APALUS	506 m <sup>2</sup>	Prés	A	
St-Colomban-des-Villards	D661	DESSUS LES APALUS	103 m <sup>2</sup>	Prés	A	
St-Colomban-des-Villards	D662	DESSUS LES APALUS	120 m <sup>2</sup>	Prés	A	
St-Colomban-des-Villards	D663	DESSUS LES APALUS	253 m <sup>2</sup>	Prés	A	
St-Colomban-des-Villards	D664	DESSUS LES APALUS	242 m <sup>2</sup>	Prés	A	
St-Colomban-des-Villards	D666	DESSUS LES APALUS	409 m <sup>2</sup>	Prés	A	
St-Colomban-des-Villards	D1205	DESSUS LES APALUS	219 m <sup>2</sup>	Prés	A	
St-Colomban-des-Villards	D1206	DESSUS LES APALUS	219 m <sup>2</sup>	Prés	A	
St-Colomban-des-Villards	D1340	ENTRE LA VILLE	387 m <sup>2</sup>	Terre	A	
St-Colomban-des-Villards	D1379	DESSUS LES APALUS	1 025 m <sup>2</sup>	Prés	A	
St-Colomban-des-Villards	D1381	DESSUS LES APALUS	1 330 m <sup>2</sup>	Prés	A	
St-Colomban-des-Villards	D1382	DESSUS LES APALUS	86 m <sup>2</sup>	Prés	A	
<b>TOTAL</b>			<b>5 876 m<sup>2</sup></b>			

**Les membres du conseil d'administration prennent acte de cette demande, dans l'attente, de l'acceptation du coût de cette prestation.**

## 5 – RETROCESSIONS A TIERS

**Opération A 17-347 : CHALLES LES EAUX - Les Chassettes**

**Demandeur : CHALLES LES EAUX**

**Axe : logement**

**Date de fin de portage prévue : 05/12/2021**

**Acquéreur désigné : SAVOISIENNE HABITAT**

La commune a demandé à l'EPFL d'acquérir en décembre 2017 à un promoteur un tènement pour piloter un projet de 100 % logements sociaux (40 % locatif et 60 % accession).

La mise en comptabilité du POS communal est en cours d'enquête publique ; le permis devrait être posé en juillet 2019 pour une acquisition en décembre 2019.

Le projet permettra de construire 40 logements.

Par délibération en date du 20/03/2019, la commune de Challes Eaux sollicite l'EPFL afin de céder à la Savoissienne Habitat une partie du tènement.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
CHALLES LES EAUX	H 775, 779 et 781 pour partie	CHASSETTES	5 733 m <sup>2</sup> environ	Terrain à bâtir	UC	513 507.60 € HT
		<b>TOTAL</b>	<b>5 733 m<sup>2</sup> environ</b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession à la SAVOISIENNE HABITAT des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

## 6 – POINT D'AVANCEMENT PPI 2020-2024

Le conseil d'administration est informé qu'un courrier a été adressé à l'ensemble des adhérents afin de les informer de la clôture anticipée de l'actuel PPI.

Par ailleurs le bilan de l'actuel PPI sera réalisé par un bureau d'études externes.

## 7 – QUESTIONS DIVERSES

### 7-1 : Affectation des sommes SRU

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 55 de la loi SRU la DDT a transmis à l'EPFL le montant des prélèvements opérés en 2018 sur les ressources fiscales des communes concernées par les dispositions de la loi SRU en raison de leur déficit en logements locatifs sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Conformément à l'article L.302-7 du code de la construction et de l'habitation, le prélèvement opéré sur les communes de la communauté d'agglomération Grand Lac est affecté à l'EPFL de la Savoie. Au cas particulier, sont concernés :

Commune	2016 perçue en 2017 (de 03/2017 à 11/2017)	2017 perçue en 2018 (de 03/2018 à 11/2018)	2018 à percevoir en 2019 (de 03/2019 à 11/2019)
LE BOURGET DU LAC	18 532,43 €	76 618,36 €	66 334,23 €
GRESY SUR AIX	8 283,68 €	31 665,90 €	

**Total      26 816,11 €      108 284,26      66 334,23**

Lors de la séance du 16/10/2018 le conseil d'administration a délibéré sur l'affectation des sommes ; il convient de préciser les modalités d'affectation. Il est proposé que les sommes perçues soient affectées aux communes dépendantes de l'EPCI concerné en priorité pour la production de logement sociaux. Si aucun dossier ne peut ouvrir droit à ces sommes dans le délai de conservation en trésorerie de 3 ans, elles seront attribuées aux communes en carence et en rattrapage dans cet ordre de priorité en minoration foncière à la revente des biens à la commune qui respecte les dispositions prévues par la loi SRU ou aux bailleurs sociaux.

## **7-2 : Impact de la suppression de la taxe d'habitation sur la TSE**

Le conseil d'administration est informé qu'une note sur l'impact de la suppression de la taxe d'habitation sur la TSE (document remis sur table et en pièce jointe) a été adressée aux députés, sénateurs, président de la région, préfet de la Savoie président du département, président des EPCI.

## **7-3 : Projet création foncière avec la SAS**

Monsieur Le Président rappelle qu'une vérification réglementaire est en cours sur le projet de création d'une foncière avec la S.A.S avec un certain nombre de points à vérifier. Le retour de la consultation juridique est attendu pour la mi-avril.

## **7-4 : Infos diverses**

Monsieur Le Président informe les membres du conseil d'administration de la venue de Madame La Ministre de la cohésion des territoires en Savoie pour s'informer du fonctionnement de l'EPFL et de l'Agence Alpine des Territoires. La date, à confirmer, est fixée au lundi 29/04/2019.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

Le 1<sup>er</sup> avril 2019

**Jean-Marc LÉOUTRE**

Président de l'EPFL de la Savoie



## **CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLÉES**

Date	Horaire	Réunions
Mardi 14 Mai 2019	9h30	<b>Conseil d'Administration + AG</b> (EPFL de la Savoie, 1 <sup>er</sup> Etage -Salle Bergeron)
Mardi 2 Juillet 2019	9h30	<b>Conseil d'Administration</b> (EPFL de la Savoie, 1 <sup>er</sup> Etage -Salle Bergeron)
Mardi 17 Septembre 2019	9h30	<b>Conseil d'Administration</b> (EPFL de la Savoie, 1 <sup>er</sup> Etage -Salle Bergeron)
Mardi 5 Novembre 2019	9h30	<b>Conseil d'Administration</b> (EPFL de la Savoie, 1 <sup>er</sup> Etage -Salle Bergeron)
Vendredi 6 Décembre 2019	8h30	<b>Assemblée Générale annuelle</b> (EPFL de la Savoie, Lieu à définir)
Mardi 17 Décembre 2019	9h30	<b>Conseil d'Administration</b> (EPFL de la Savoie, 1 <sup>er</sup> Etage -Salle Bergeron)